

Le Syndicat Vienne Briance Gorre, ayant pour objectif une amélioration constante de la qualité de l'eau fournie aux usagers, participe à une étude pour lutter contre les CVM (**Chlorure de Vinyle Monomère**). Le **Chlorure de Vinyle Monomère** est un gaz organique, incolore à température ambiante. Il est présent dans certaines conduites d'eau en PVC qui ont été réalisées et posées avant 1980.

En France, l'analyse du chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau du robinet, sur le réseau de distribution, est systématique depuis 2007. La limite de qualité pour l'eau du robinet est fixée à 0,5 µg/L, en application de la directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

L'étude se nomme le projet « ROC », signifiant **Renouvellement Orienté des Canalisations**. Elle est réalisée par l'**Institut national de recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)** en collaboration l'agence de l'eau Adour Garonne, l'agence de l'eau Loire Bretagne, l'Agence Régionale de Santé ainsi que de plusieurs collectivités dont le Syndicat Vienne Briance Gorre.

La Syndicat a fourni deux échantillons à l'**INRAE** pour qu'il puisse réaliser une batterie de mesures afin de mettre en évidence les facteurs pouvant créer l'apparition de non-conformité. Les pilotes qui ont été créés par l'**INRAE sur un financement Feder Nouvelle Aquitaine** vont nous permettre de mieux connaître les causes afin de pouvoir déterminer les secteurs à risque. Une fois les secteurs à risque identifiés, les tronçons de canalisation impliqués pourront être remplacés pour garantir une qualité de l'eau optimale à nos usagers.



*Figure 2: Echantillon en cours de mesure*



*Figure 1: Installation pilote CVM*